Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 035-200050425-20261104-D_20261104_05-DE

SDE35
ACTEUR PUBLIC DES ÉNERGIES

Délibération du comité syndical
Séance du 04 novembre 2026

SDE35
Village des collectivités
1 avenue de Tizé
352036 Thorigné-Fouillard

Nombre de délégués
En exercice : 40
Présents : 25
Absents : 17

Quorum : 21
Votants 25

Réception par le Préfet

Publication

L'an deux mil vingt-six, le quatre novembre à dix-huit heures, le comité du Syndicat Départemental d'Energie 35, dûment convoqué le vingt-trois octobre deux mille vingt-six, s'est réuni en présentiel au siège du Syndicat sous la présidence de Olivier DEHAESE, Président du SDE35, en présence de :

Présents : Olivier DEHAESE, Président ; Marc CHRISTIE, Laurence DUFFAUD, Charlotte FAILLÉ, Aurore GELY-PERNOT, Christophe MARTINS, Loeiz RAPINEL, Thierry RESTIF, Vice-Président·es ; André DAVY, Patrice DEPEIGE, Tony LUCO, Philippe MEHOUAS, membres du Bureau ; Maud DESMAS, Gilbert FESSELIER, Didier GOLLANDEAU, Michel JEULAND, Daniel LEBOIS, David LEBOUVIER, Antoine LE FRÊCHE (jusqu'au point 4), Claire MABILLE, Soazig ROUILLARD, Pierre-Yves SAGET, David VEILLAUX (jusqu'au point 5), Patrice VIVIEN, Donatien WATREMEZ, délégué·e·s titulaires ; Dominique LAMART, Marie-Christine MORICE (jusqu'au point 13), déléguées suppléantes.

Absents ou excusés : Nathalie GODEFROY, Pierre-Yves REBOUX, Eric VALLET, membres du Bureau ; Hervé BAUDOIN, Sébastien BOUDET, David BUISSET, Denis CHEVALIER, Sébastien COLLET, Sébastien GIRARD, Jean-Marc LÉVÊQUE, Gaëlle ROUGIER, Didier SINANIAN, Amel TEBESSI, Priscilla VALLÉE, Bruno VINCENT, délégué·e·s titulaires.

Intervenants : Claire PERON, David RICHARD (Enedis) ; Isabelle COMBASTEL (EDF) ; Romain REBOUX (GRDF).

Secrétaire de séance : Aurore GELY-PERNOT.

Le quorum est atteint, 25 membres sur les 40 membres en exercice étant présents, le comité peut délibérer valablement.

Délibération n°20261104_COM_05 – Réseaux de chaleur – Commande publique – Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation des procédures relatives aux réseaux de chaleur de Dinard, Noyal-sur-Vilaine et Châteaugiron en tranche conditionnelle

Afin d'accroitre les capacités d'accueil du réseau de gaz et ainsi permettre l'injection du biométhane produit notamment sur la commune de Tinténiac, des travaux de construction d'ouvrages de renforcement doivent être entrepris entre les communes desservies en gaz de Saint-Symphorien et Vignoc.
Dans le cadre de la compétence réseau de chaleur, le SDE35 souhaite se faire accompagner d'un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) afin de permettre de mener à bien les procédures pour les projets de réseau de chaleur de Dinard et Noyal-sur-Vilaine avec une tranche optionnelle permettant l'accompagnement du projet sur Châteaugiron.

La prestation est divisée en deux tranches :

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 035-200050425-20261104-D_20261104_05-DE

- Une tranche ferme avec deux missions : la mission 1 pour le projet de Dinard et la mission 2 pour le projet de Noyal-sur-Vilaine.
- Une tranche conditionnelle pour l'accompagnement du projet de Châteaugiron sur les mêmes prestations que les deux autres projets.

Les prestations par projet consistent en :

- La rédaction des dossiers de consultation et de l'AAPC,
- L'assistance au choix des prestataires et à la mise au point des contrats,
- Les suivis des travaux et de la première année de mise en exploitation des réseaux,
- L'assistance aux demandes de subvention auprès des organismes dédiés et l'aide au classement des réseaux.

Allotissement

Cette consultation n'est pas allotie.

Consultation et forme du marché

- Il est proposé au comité de valider le lancement d'un marché en procédure formalisée avec une estimation à 300 000 € HT.

Critères de sélection des offres

Les critères intervenant pour le jugement des offres seront pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1. Prix	40 %
2. Note technique - Moyens humains spécifiquement affectés à la mission - Qualité de l'approche méthodologique - Adéquation du dimensionnement de la prestation avec les attendus du marché	60 %

Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité, décide d'autoriser le Président à valider le dossier de consultation, le publier et à signer le marché y compris les avenants, ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Olivier DEHAESE